

# **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 NOVEMBRE 2021**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger,  
A. Toussaint, W. Vullers, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

**Excusées:** Mmes C. Haubrich-Schandeler, M. Weiler (procuration à C. Adam), conseillères

## **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau Geolux G.O. de Fennange au nom de l'entreprise Freddy Lodomez Constructions Sàrl de Wilwerdange relative au regroupement de trois propriétés sises à Mersch, 44a, 46 et 48, rue Nicolas Welter, en un lot destiné à être affecté à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par l'entreprise RSO Immo de Pettingen relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 29, rue Lohr, en deux lots destinés à être affectés à la construction.
- c) la demande de lotissement présentée par Mme A. Kaber de Moesdorf relative au regroupement de deux propriétés sises à Moesdorf, 15a, et 15b, rue d'Ettelbruck, en un lot destiné à être affecté à la construction

## **- GESTION DE L'EAU**

Le conseil communal, avec 9 voix oui et 3 abstentions, émet un avis mitigé au sujet du projet du 3<sup>ième</sup> plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse et au projet du programme des mesures à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau.

Le conseil communal exprime son souhait que la mise en œuvre des mesures ne traîne plus et que les budgets des communes n'en soient pas sollicités outre mesure.

## **- 'VILLA FABER' À MERSCH**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les plans avec devis pour le réaménagement de la 'Villa Faber' à Mersch au montant total de 8.223.929,91 € TTC.

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces pour la bibliothèque dite «Mierscher Lieshaus», pour l'association «Mierscher Geschichtsfrënn» ainsi que pour l'aménagement des archives communales.

## **- DEVIS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour l'installation d'horodateurs sur les parkings publics au centre de Mersch au montant total de 81.000,00 € TTC.
- b) le devis pour l'aménagement d'infrastructures pour les sports individuels au montant total de 30.000,00 € TTC.

## **- PACTE LOGEMENT 2.0**

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention initiale «Pacte Logement 2.0» conclue le 30 septembre 2021 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre du Logement, Monsieur Henri Kox, d'une part, et l'Administration communale de Mersch, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins.

## **- SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE (SEC)**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du Syndicat des Eaux du Centre (SEC).

## **- OFFICE SOCIAL**

Le conseil approuve à l'unanimité

1. le budget rectifié provisoire de l'exercice 2021 de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.851.405,30 €	1.995,00 €
Dépenses:	<u>1.783.822,77 €</u>	1.995,00 €
Boni:	67.582,53 €	0,00 €
Boni 2019:	95.563,74 €	516.890,74 €
Boni fin 2020:	163.146,27 €	516.890,74 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 195.738,91 € au service ordinaire et à 865,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

2. le budget provisoire de l'exercice 2022 de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.910.416,66 €	2.430,00 €
Dépenses:	1.910.416,66 €	<u>2.430,00 €</u>
Boni:	0,00 €	0,00 €
Boni compte 2020:	163.146,27 €	516.890,74 €
Boni général:	163.146,27 €	516.890,74 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 210.929,73 € au service ordinaire et à 1.010,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

## **- ASSOCIATIONS**

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par l'association «Sportsfrënn Miersch asbl» avec siège social à Mersch.

## **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

## **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**